

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-350-1926 promulguant le décret du 8 décembre 1925, modifiant le décret du 1er mars 1910 (indemnités pour frais de tournée des gouverneurs des colonies).

n° 3-350-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 janvier 1926

Numéro JO
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro
31 janvier 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 8 décembre 1925 inséré au Journal officiel de la République française du 14 et 15 décembre 1925. page 11932 modifiant le décret du 2 mars 1910 (indemnités pour frais de tournée des gouverneurs des colonies),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 8 décembre 1925 concernant les frais de tournée des Gouverneurs des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

ChAPON-BassAc.